



DOSSIER DE PRESSE

SUD BOURGOGNE TRANSPORT MOBILITÉ, LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DE TRANSPORT

Mardi 20 septembre 2011

Direction de la communication Cg71 - Imp. : SED Cg71-09/2011

SUD BOURGOGNE TRANSPORT MOBILITÉ
LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DE TRANSPORT

+++++

MAXIME PARÉDÉ

Attaché de presse - Conseil général de Saône-et-Loire
Tél. : 03 85 39 75 18 - m.parede@cg71.fr - www.cg71.fr

Le 20 septembre 2011 est la journée nationale du transport public. L'occasion pour le Département d'expliquer ses choix en matière de transports publics, avec notamment la création et la mise en place d'un nouveau mode de gestion des lignes de transport départemental : la société publique locale (SPL).

Depuis janvier 2011, le Département a engagé une réflexion sur la gestion des transports publics départementaux en vue du renouvellement des contrats de services de transports publics. À ce titre, un nouveau mode de gestion a été envisagé et adopté par l'assemblée départementale en juin 2011 : la société publique locale (SPL) pour l'exploitation de la ligne n°7 reliant Mâcon à Chalon-sur-Saône.

LA SPL, UN NOUVEL OUTIL AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

En Saône-et-Loire, le Département est l'autorité organisatrice des transports (AOT) non urbains sur l'ensemble des communes du département, à l'exception de celles qui adhèrent à un PTU (périmètre de transports urbains). Il a ainsi la charge d'un réseau de 25 lignes régulières Buscéphale enregistrant plus de 270 000 voyages en 2010 et d'un réseau de transport scolaire Le Bahut composé de 315 services scolaires et transportant gratuitement 16 000 élèves. Ces deux réseaux sont exploités par des sociétés de transport privées via des délégations de service public ou des marchés.

En juin 2011, la Région Bourgogne et le Département de Saône-et-Loire se sont associés pour créer la SPL « SBTM - Sud Bourgogne Transport Mobilité » en vue de lui confier l'exploitation de la ligne n°7 du réseau Buscéphale, dès le 1^{er} janvier 2012. À plus long terme, la SPL « SBTM - Sud Bourgogne Transport Mobilité » est susceptible d'exploiter d'autres services de transport public (existants ou nouveaux) pour le compte de ses actionnaires : le Département de Saône-et-Loire et la Région Bourgogne.

Le 16 juin 2011, le Département de Saône-et-Loire approuve la création de la SPL, adopte les statuts et désigne

8 administrateurs : Mme Baccot, M. Cannard, Mme Chevallier, M. Colon, M. Commeau, M. Fonteray, M. Renault et M. Thevenoud.

Le 27 juin 2011, la Région Bourgogne approuve la création de la SPL, adopte les statuts et désigne deux administrateurs : M. Michel Neugnot et M. Jean-Paul Pinaud.

Le 31 août 2011, la première assemblée générale constitutive et le premier conseil d'administration ont eu lieu, désignant :

- M. Jean-Luc Fonteray en tant que président,
- M. Michel Neugnot en tant que 1^{er} vice-président,
- M. Frédéric Cannard en tant que 2^e vice-président,
- M. Bertrand Marquet en tant que directeur.

Le siège social de la SPL est à Mâcon, dans la zone industrielle sud.

La SPL sera en capacité d'exploiter la ligne régulière n°7 « Chalon-sur-Saône - Cluny - Mâcon » dès le 1^{er} janvier 2012. Pour cela, elle disposera de :

- 2 dépôts, un à Mâcon et l'autre à Chalon-sur-Saône
- 7 cars neufs modèle « Crossway » et 2 cars de réserve

Le choix de créer une SPL et de lui confier l'exploitation de la ligne 7 est

avant tout un moyen de rationaliser celle-ci en offrant au Département une plus grande flexibilité pour la gestion des transports interurbains. Cette souplesse qui redonne aux collectivités un meilleur contrôle des transports publics permettra au Conseil général de mieux répondre aux attentes des usagers de la ligne pour offrir un service de qualité. C'est ainsi que les horaires seront optimisés et que l'intermodalité avec la gare TGV de Mâcon et la gare de Chalon-ville sera renforcée.

La ligne 7 « Chalon-sur-Saône - Cluny - Mâcon » est la colonne vertébrale du réseau Buscéphale. Elle représente à elle seule près de 40 % des voyages réalisés sur le réseau. Elle relie Mâcon à Chalon en passant par des arrêts stratégiques en termes économiques et touristiques. En 2010, la ligne 7 a enregistré 106 816 voyages, soit plus de 39% de la fréquentation totale du réseau Buscéphale et 338 élèves trans-

portés pour l'année scolaire 2010/2011. Conformément à la réglementation, le personnel de conduite de l'exploitant actuel affecté à plus de 65 % sur la ligne 7 pendant les six derniers mois du contrat en cours sera repris par la SPL. Une attention particulière sera portée à ces transferts de personnel. Dès son arrivée, le directeur de la SPL se rapprochera de l'entreprise RSL et des personnels concernés pour assurer une transition dans les meilleures conditions afin de garantir l'opérationalité de la société conformément au calendrier initial assurant la continuité du service.

Pour les usagers, le prix restera le même que pour l'ensemble du réseau (1,50 euro le billet) conformément aux engagements du Conseil général. Le Département entend donc œuvrer à une meilleure utilisation de l'argent public pour satisfaire au mieux les besoins de la population.

UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ?

Issues de la loi du 28 mai 2010, les SPL sont des sociétés anonymes, régies par le Code de commerce. Leur capital est détenu à 100% par au moins deux collectivités territoriales (ou leurs groupements). De ce fait, elles n'auront pas à être mises en concurrence. En contrepartie, les SPL ne pourront travailler que pour leurs seuls actionnaires et uniquement sur leurs territoires. Leur champ d'intervention, bien que limité aux strictes compétences des collectivités locales, s'annonce très vaste : opérations d'aménagement et de construction ; exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial (assainissement, distribution de l'eau potable, transport de voyageurs, gestion d'équipements sportifs...) ou autres activités d'intérêt général.

LA CINQUIÈME ÉDITION DE LA JOURNÉE NATIONALE DU TRANSPORT PUBLIC

Grande opération nationale, la Journée du transport public aura lieu le mercredi 21 septembre 2011 à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, avec le soutien du ministère du Développement durable. Elle a pour objectif de toucher le public, en particulier les non-utilisateurs et les utilisateurs occasionnels, pour qu'ils testent les transports publics près de chez eux, à l'occasion de la Journée, et qu'ils les adoptent sur la durée. C'est également l'occasion de valoriser les offres de transport public proposées au quotidien dans les territoires.